

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0138

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023,
L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, M. MAYOULOU-NIAMBA, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme JEGATHEESWARAN qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK, Mme SABOUNDJIAN qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, M. DUJARDIN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN, Mme MONIER qui a donné pouvoir à Mme JULIAN, M. DRAME qui a donné pouvoir à Mme PERUGIEN, M. BOUTET qui a donné pouvoir à M. CASSE.

Soit 33 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BRICOGNE

17) CONTRACTUALISATION DE LA COMMUNE AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME EN VUE DE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE POUR LE NETTOIEMENT DES RUES ET POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ISSUS DES PRODUITS DU TABAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020,

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté ministériel du 28 juillet 2021 portant agrément de la société Alcome comme éco-organisme chargé de la filière tabac,

CONSIDÉRANT la proposition de contractualisation de la Commune avec la société Alcome, éco-organisme de la filière tabac, qui a en charge l'aide aux collectivités pour le nettoyage des déchets issu des produits du tabac et la prévention de l'abandon illégal de ceux-ci sur la voie publique,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(30 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS)**

AUTORISE la signature du contrat-type entre la Commune de Noisiel et Alcome pour la durée de son agrément en tant qu'éco-organisme.

AUTORISE Monsieur le Maire de Noisiel ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME